

**DEPARTEMENT DES PYRENES ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
14/09/2023

Nombre de conseillers

municipaux

En exercice : 29

Présents : 20

Procurations : 08

Votants : 28

**OBJET :**

**FINANCES**

**Convention de  
partenariat pour la  
mise à disposition  
d'un environnement  
numérique de travail  
(ENT-école)  
Année scolaire  
2023-2024**

En l'an deux mille vingt-trois et le vingt septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, Mme DUNYACH Monique, Mme OHN Christiane, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte adjointe, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe, Mme LACOMBE Maria adjointe, à M. BELTRAN José, adjoint, Mme BRISSAUD Mina, conseillère municipale, à Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale, M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire, Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, à M. DUNYACH Denis, adjoint, M. REDONDO Simon, conseiller municipal, à M. ANGULO José, adjoint, Mme BOISORIEUX Michèle, conseillère municipale, à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale, M. PARAYRE Jean, conseiller municipal, à Monsieur PUIGMAL Patrick, conseiller municipal.

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République,

Vu le projet de convention à signer entre la ville de Céret et le ministère de l'Education Nationale relative à l'utilisation d'un espace numérique de travail (ENT) dans les écoles de Céret,

Considérant que l'objet du projet de convention à signer entre la ville de Céret et le ministère de l'éducation nationale est de formaliser les relations entre la ville et l'éducation nationale concernant l'utilisation d'un espace numérique de travail (ENT) dans les écoles de Céret,

Considérant que le déploiement de l'ENT permettra l'utilisation d'un nouvel outil de communication au service des écoles. L'ENT permettra également un espace commun d'échanges et de travail à destination des élèves des classes élémentaires et élémentaires.

La collectivité inscrit 4 écoles pour cette année scolaire, pour un montant correspondant à 4 X 45 Euros soit 180 Euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- **D'ACCEPTER** de conclure une convention avec le ministère de l'Education Nationale

relative à l'utilisation d'un espace numérique de travail dans les écoles de Céret,

- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur Michel COSTE, Maire, pour signer la convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**



**La secrétaire de séance,**  
**BOURDIN Géraldine**

